

# Manifeste

SAUVONS LE CINÉMA DOCUMENTAIRE ! Nous, cinéastes documentaristes de Belgique francophone, voyons nos films régulièrement distingués dans les compétitions internationales mais éprouvons de plus en plus de difficultés à trouver des financements et des espaces de diffusion pour nos films en Belgique. Considéré comme un programme télévisuel, le documentaire de création est devenu rare sur nos écrans. Le paysage audiovisuel se diversifie, les chaînes se multiplient mais, paradoxalement, les espaces dédiés aux oeuvres de création disparaissent. On serait en droit d'attendre de la télévision de service public une offre différenciée mais elle se bat trop souvent sur le même terrain que les télévisions commerciales et cherche à diffuser des programmes formatés et générateurs d'audience. La télévision de service public ne remplit plus ses missions, les oeuvres qui développent un point de vue personnel ou original ne l'intéressent plus. Tout est formaté, la création devient secondaire.

De son côté, la Commission de Sélection des Films de la Communauté française de Belgique, sous-financée de manière chronique, est débordée de demandes et ne parvient plus à remplir complètement son rôle de soutien à la création audiovisuelle.

Heureusement le film documentaire de création, éjecté du petit écran, retrouve une partie de son public dans des circuits de diffusion parallèles (notamment, les salles de cinéma, les festivals, les ciné-clubs, DVD etc.). Mais ces circuits, fréquentés par un public passionné et nombreux, répondent avant tout à un besoin culturel et n'assurent pas le financement du documentaire.

Nous, réalisateurs, producteurs, techniciens et diffuseurs de cinéma documentaire belge francophone, avons décidé de réagir face à une situation qui pourrait nous faire passer d'un statut déjà très précaire à une disparition pure et simple.

Le documentaire : une oeuvre audiovisuelle de création Définir le cinéma documentaire, c'est parler d'un geste, d'une éthique, d'une relation à "l'autre", celui que l'on filme - et dont on se doit de respecter l'image et la parole -, celui qui regarde - dont on doit respecter l'intelligence et la capacité d'émerveillement -. C'est aussi poser la question fondamentale du point de vue sur le monde, la science, la politique, la santé, des histoires intimes ou collectives, notre société ou d'autres plus lointaines, l'art...

Pour comprendre la spécificité de cette démarche, il faut d'abord revendiquer haut et fort le terme "cinéma", l'art cinématographique. Ensuite considérer "documentaire" comme le qualificatif du premier terme. On remarque que nous n'avons plus devant nous une définition, mais un champ ouvert, celui d'une pratique qui se superpose çà et là avec certains espaces du cinéma défini par son genre.

Le film documentaire vit aujourd'hui des heures difficiles, coincé dans une position schizophrénique liée à l'ambiguïté du mot "documentaire", à la fois oeuvre audiovisuelle de création et produit d'une industrie audiovisuelle lié au marché de la télévision. Pendant longtemps cette ambiguïté a joué à son avantage, permettant à des films dits « oeuvres de création » de s'intégrer dans le marché des télévisions alors plus large. Aujourd'hui, la tendance s'est inversée et les oeuvres de création sont de moins en moins financées et ne trouvent plus d'espaces de diffusion. Un effet de levier important sur l'emploi Dans le secteur de l'audiovisuel, en 2002 et 2003, la Commission de Sélection du ministère de la Communauté française a disposé de 5,5 millions d'Euros à investir dans les productions cinématographiques et audiovisuelles, tous genres confondus. Cette somme représente une contribution de 1,20 &euro; par habitant de la Communauté française. A titre de comparaison, le Centre National de la Cinématographie en France consacre 8 &euro; par habitant à l'aide à la production audiovisuelle. En regroupant toutes les sources d'argent public et parapublic (les engagements des TV, ...), l'ensemble des moyens investis dans la production audiovisuelle indépendante s'élève à 20 millions d'Euros. Ce capital investi a généré plus de 50 millions d'Euros de dépenses en Communauté française et de plus de 800 emplois (équivalents temps plein).

A titre de comparaison, un euro investi dans la production indépendante génère quatre fois plus d'emploi qu'un euro investi dans la RTBF (actuellement les 95% du budget de la Communauté française en matière audiovisuelle lui sont consacrés). Si les pouvoirs publics consacraient à l'investissement dans la production audiovisuelle de la communauté française un montant égal à 10 % du budget de la RTBF, l'emploi dans le cinéma belge francophone pourrait doubler passant de 800 à 1.600 emplois. Un public toujours plus nombreux Alors que la présence du documentaire de création diminue dans la grille des programmes TV, il n'y a jamais eu autant de festivals de films documentaires, ni de ciné-clubs dédiés à ce genre. Les films documentaires qui sortent en salles de cinéma font souvent plus d'entrées que nos films de fictions belges. Le désintérêt des chaînes pour le documentaire ne signifie donc pas un manque d'intérêt du public. C'est la notion même de grand public qui est à remettre en question. Une Commission de sélection submergée Le nombre de projets de documentaires de création déposés à la Commission de Sélection du Film de la Communauté française de Belgique est en

constante croissance. En 1998, il y eut 40 projets de documentaires déposés pour 60 en 2002 (chiffres CFB).  
Le nombre de projets de qualité continue à augmenter tant en 2003 qu'en 2004.

Le budget de la Commission de Sélection restant constant, en conséquence, le nombre des projets rejetés augmente. Pire, les projets acceptés voient leurs montants presque systématiquement rabotés et il arrive que des projets de qualité adoptés à l'unanimité voient leur demande d'aide refusée.

Aujourd'hui, à l'aube des élections, un million d'euros supplémentaires a été trouvé pour 2004. Il s'agit d'un emplâtre sur une jambe de bois. Nous demandons un refinancement global visant le long terme et inscrit dans un contrat-programme. Des fonds et mesures d'aides économiques inaccessibles. Alors que des fonds d'aides économiques se mettent en place pour la fiction, ils sont de facto quasi inaccessibles aux films-documentaires. Depuis la création de Wallimage en 2001, seuls deux projets ont été retenus. Pour ce qui concerne le tax-shelter, le retour sur bénéfice que réclameront les investisseurs restera un obstacle majeur pour l'accès du film-documentaire à cette mesure fiscale. Des ateliers d'accueil sous-financés. Pour pallier au manque de moyens de la Commission de sélection de la Communauté française, de plus en plus de réalisateurs et de producteurs de film documentaire font appel aux ateliers d'accueil tels que le W.I.P (Wallonie Image Production) et le C.B.A. (Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles). Ce sont les seules structures qui se dédient uniquement aux films-documentaires en Communauté française. Malgré leurs moyens limités, ils continuent à apporter une aide constante. Ces petites structures sont, elles aussi, engorgées par le dépôt de projets de qualités. Ainsi chaque année, le CBA et le WIP dépensent pratiquement l'ensemble de son budget 2004 sur les 6 premiers mois de l'année. Ces structures assurent la stabilité du secteur documentaire depuis 20 ans mais ne bénéficient pas à long terme d'un cadre budgétaire stable. Elles ont besoin d'un refinancement global inscrit également dans un contrat-programme. Télévision & démocratie. Le paysage audiovisuel belge se diversifie. De plus en plus de nouvelles chaînes apparaissent mais leur ouverture au documentaire de création reste embryonnaire.

Dans ce contexte, nous réaffirmons la nécessité d'une télévision de service publique forte en Communauté française, remplissant des missions culturelles claires et s'affichant comme vecteur de soutien à la création audiovisuelle. Si le documentaire de création venait à disparaître des grilles de programme, c'est tout un regard sur le monde qui resterait dans l'ombre. Nous considérons donc qu'il s'agit là d'un problème de démocratie. La RTBF. Un espace de diffusion toujours plus réduit :

Depuis plusieurs mois, à la RTBF, à l'image des chaînes commerciales, l'audience règne en maître. Le formatage des programmes en fonction des annonceurs est devenu la règle générale. Après avoir touché la durée des programmes, le formatage touche également le contenu. Le film documentaire n'y échappe pas. La Une privilégie les documentaires people achetés :

La Deux demande maintenant aux documentaristes de n'aborder que des sujets positifs à caractère belge. De plus, le formatage est limité à 4 catégories : société, portrait d'artiste, histoire et « Cinéma Singulier ». Cette approche éditoriale restreint la grille de programmation et ne permet pas la diffusion de films documentaires sur la science, la santé, l'environnement, l'aventure humaine...  
Des prix d'achat bradés :

Si le budget moyen d'un film documentaire de création se situe aujourd'hui entre 150.000 euros et 200 000 euros, la part de financement de la RTBF diminue sans cesse. La RTBF investit 25.000 euros dans une coproduction majoritairement belge (20 projets retenus par an) et 15.000 euros dans une coproduction minoritairement belge (10 projets par an). En 2002, l'intervention financière de la RTBF dans les films documentaire est passée de 12% à 10% en 2002. Le prix payé a de moins en moins de liens avec le coût réel de l'oeuvre.

Une politique de soutien au documentaire stable :

Même si les producteurs de documentaire sont contraints d'aller chercher une grande partie de leurs financements à l'étranger, la RTBF est un des piliers essentiels du film-documentaire car sans un diffuseur national, nous ne pouvons pas gagner la confiance des diffuseurs étrangers. Cependant, chaque année les apports tant en service qu'en espèces varient de manière aléatoire. Afin que les producteurs de documentaire puissent développer une activité spécifique et consolidée dans le long terme autour du documentaire, nous demandons un cadre de soutien stable. A cet égard, il est impératif que l'apport RTBF, tant en cash qu'en service, ne varie que dans des fourchettes acceptables par tous. Des prévisions alarmantes annoncent l'absence d'aide en service au documentaire pour 2005, ce qui est inacceptable.  
Une absence quasi-totale de promotion :

Comment expliquer qu'une chaîne de télévision publique qui dispose d'un budget de plusieurs centaines de millions d'Euros, ne puisse consacrer que si peu d'argent à l'acquisition d'oeuvres de création ? Nous dénonçons l'absence de politique réfléchie de promotion du film documentaire au sein de la RTBF. Les films documentaires doivent donc affronter un double handicap: des heures de programmation

trop tardives (principalement sur La Deux), et ce sans effort de promotion. La RTBF a alors beau jeu de prétexter les faibles taux d'audience pour justifier sa politique. Mais lorsque le même programme bénéficie d'une réelle promotion à l'occasion d'une diffusion sur une chaîne concurrente ou étrangère, les scores d'audience se révèlent bien meilleurs. Tout se passe comme si la RTBF se contentait d'exécuter son cahier de charges à contre cœur, sans croire réellement aux objectifs de sa mission. Les synergies avec la radio en terme de promotion sont difficiles et sont limitées à la tranche culturelle de 12h30 sur la Première. Le matin à la radio on ne parle presque jamais de la programmation documentaire.

Des archives inaccessibles :

Par ailleurs, la RTBF n'hésite pas à exiger des sommes considérables pour ses archives lorsqu'un cinéaste souhaite les utiliser dans le cadre d'une production indépendante de la Communauté française de Belgique. Pourtant ces archives ont été constituées avec de l'argent public et font partie de notre patrimoine communautaire. Les réseaux de diffusion Il est difficile de connaître le nombre de spectateurs en salle pour le film documentaire car les circuits de diffusion sont moins officiels et très diversifiés : peu de sorties en salles de cinéma mais un très bon accueil du film documentaire dans les festivals ou dans les salles d'art et d'essai dont la fréquentation n'est pas chiffrée. Les films documentaires comme « Mobutu roi du Zaïre », « Arbres » qui bénéficient d'une bonne sortie en salle et d'une correcte promotion ont fait plus d'entrée que nos films de fiction.

Par ailleurs, l'accès à la copie film, permettant une projection de bonne qualité en salle, est souvent inaccessible au film documentaire pour des raisons économiques (le prix du seul kinéscopage du film vidéo en 35 MM est de 250 euros à la minute). C'est pourquoi, nous souhaitons un soutien de la Communauté française de Belgique aux nouveaux modes de diffusions (projecteurs vidéo, DVD) pour les salles d'Art et Essai. De plus, des réseaux de diffusion de films documentaires se mettent en place au niveau international en salle via des supports numériques (DVD, internet, ...). Il serait dommage que nous rations ce rendez-vous avec notre public.

Mais un réseau informel de diffusion de nos films documentaires existe : les cassettes recopiées sont très largement utilisées dans les milieux scolaires et associatifs. Nous demandons donc une prise en compte structurelle dans le cadre du ministère de l'éducation et un soutien à des initiatives reconnues et valorisées de diffusions de nos films documentaires dans ces milieux.

**CINQ MESURES POUR SAUVER LE CINÉMA DOCUMENTAIRE :**

Au travers de ce manifeste, producteurs, réalisateurs, techniciens, diffuseurs et spectateurs du film documentaire, nous réaffirmons que le film documentaire est une oeuvre audiovisuelle à part entière qui a une place clé dans l'histoire de notre cinématographie et qu'il faut défendre avec vigueur.

1 - Nous demandons le refinancement de la Commission de sélection du film de la Communauté française ainsi que des ateliers d'accueil à la production dans le cadre de contrats-programmes comme pour les autres secteurs culturels en Communauté française de Belgique.

2 - Nous rappelons l'urgence d'un développement d'une politique structurelle stable et cohérente de production et de promotion du film documentaire à la RTBF. Nous lui rappelons son rôle de soutien à la création audiovisuelle en Communauté française et sa mission de service public. Les fluctuations inconsidérées des moyens investis par la RTBF dans nos films documentaires empêchent la consolidation de nos activités en tant que réalisateurs et producteurs de la Communauté française de Belgique et entretiennent notre précarité.

3 - A la RTBF, nous réitérons la nécessité d'une politique de promotion structurée pour le film documentaire comme pour le long-métrage. Nous demandons la création d'un poste d'attaché de presse chargé de la promotion de nos films documentaires coproduits avec la RTBF. Nous souhaitons le renforcement des synergies entre les radios et la télévision pour promouvoir le film documentaire tant dans la tranche horaire du matin que sur celle de 12h-14h.

4 - Nous demandons que la Communauté française prenne en compte la nouvelle réalité du film documentaire qui, de plus en plus, sort du petit écran, pour être diffusé dans les salles et lors des festivals internationaux. Nous demandons à la Communauté française de faciliter l'accès aux salles au film documentaire en développant la projection numérique dans les salles d'art et d'essai.

5 - Nous demandons à la Communauté française de prendre en compte le caractère éducatif de certains films documentaires et d'ouvrir une réflexion dans cette perspective vers le secteur de l'éducation.